



CONVENTION DE COOPERATION

entre

LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

et

LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Entre les soussignés :

La région académique Nouvelle-Aquitaine

5 Rue Joseph de Carayon Latour, 33000 Bordeaux
Représentée par Madame Anne Bisagni-Faure,
Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Ci-après désignée par « Région académique Nouvelle-Aquitaine »

Et

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine,

32 Avenue Marcel Dassault, 33700 Mérignac
Représenté par Monsieur François Perrin,
Président du MEDEF Nouvelle-Aquitaine

Ci-après désigné par « MEDEF Nouvelle-Aquitaine »

Préambule

La région académique Nouvelle-Aquitaine a pour mission la formation tout au long de la vie des jeunes et des adultes.

Elle met en œuvre la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation, et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussie. Elle porte la réforme des lycées professionnels pour faire de ces derniers un lieu où sont valorisés l'exigence professionnelle, le travail collectif et la transmission des compétences pour les métiers d'avenir.

Avec les régions et les acteurs du monde économique, la région académique Nouvelle-Aquitaine contribue à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie.

Elle exerce également la mission de formation professionnelle continue dans l'objectif d'accompagner la croissance et les mutations des entreprises ainsi que le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine est une organisation patronale composée de 21 fédérations professionnelles et 11 structures territoriales qui assurent une couverture complète du territoire néo-aquitain et un maillage au plus près des préoccupations des chefs d'entreprises de toutes tailles, de tous secteurs, et de tous profils d'entrepreneurs.

Le développement des nouvelles technologies et du numérique impacte directement l'organisation interne des entreprises, quelle que soit leur taille, avec de nouveaux métiers qui apparaissent, et l'évolution de métiers plus traditionnels. Ces entreprises doivent également être en capacité de répondre à des marchés de plus en plus ouverts à l'international, d'adapter leurs process de production à des nouvelles technologies et techniques. Pour répondre à ces enjeux, elles doivent trouver des profils adaptés et faire monter en compétence leurs salariés. Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine a pour mission d'accompagner les entreprises dans ces profondes mutations pour faciliter leur développement.

Il constate qu'un désajustement s'est installé progressivement entre la demande sociale des jeunes, de leur famille (vers des formations qui ne répondent plus à des besoins avérés en emploi par exemple) et les attentes des entreprises en termes de compétences dans un territoire.

Pour réajuster cette demande sociale et les attentes du monde socio-économique, il est primordial de mieux faire connaître l'entreprise, l'entrepreneuriat, la réalité des métiers et les parcours de formation pour y parvenir (alternance, VAE...) auprès des apprenants, leur famille et plus généralement auprès du monde éducatif.

A cette fin, la région académique Nouvelle-Aquitaine et le MEDEF Nouvelle-Aquitaine s'engagent à faciliter leurs modes de coopération à l'échelle régionale et territoriale et à développer, pour chaque public, les dispositifs et les initiatives des deux parties pour construire des actions communes ou en complémentarité.

Cette mise en œuvre sera articulée avec les objectifs propres de chaque partenaire pour mieux répondre, ensemble, à l'ambition d'une société des compétences et aux enjeux portés par la réforme des lycées professionnels et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention mobilise le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences respectives, pour améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes.

Pour favoriser ces échanges entre les collaborateurs des entreprises, les équipes pédagogiques et les familles, il est nécessaire de rapprocher le monde de l'entreprise et les personnels de l'Éducation nationale par la mise en place d'actions communes permettant de :

- découvrir les multiples facettes et les métiers que présente l'entreprise ;
- aider à la connaissance de la réalité des entreprises, des différents métiers exercés et des cursus de formation qui y conduisent ;
- développer le goût d'entreprendre des élèves.

Article 3 — La mobilisation mutuelle du MEDEF Nouvelle-Aquitaine et de la région académique Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre d'actions

Dans le cadre du partenariat, le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine s'engagent à se mobiliser pour participer aux dispositifs et événements ayant pour objet de :

- faciliter l'articulation des dispositifs nationaux et des acteurs sur le territoire ;
- partager des informations sur le marché du travail et son évolution (notamment la transformation des métiers liée au numérique, l'évolution rapide des compétences, l'importance accrue de la capacité à apprendre tout au long de la vie, des savoir-être professionnels dans les projets de recrutement...);
- échanger sur les travaux de veille et d'analyse menés dans le domaine de la pédagogie, et de l'orientation professionnelle ;
- partager leurs pratiques sur les démarches de formation à l'international ;
- renforcer les relations avec le monde économique, notamment en lien avec les campus des métiers et des qualifications.

Article 4 - Valoriser l'entreprise faire découvrir aux élèves les métiers au travers d'actions d'information et d'orientation et leur donner l'envie d'entreprendre

4.1- Accompagner par l'information les choix d'orientation

L'accompagnement au choix de l'orientation au collège et au lycée comprend à la fois des actions d'information sur les métiers et les formations et des actions d'accompagnement pour permettre aux élèves d'élaborer un projet d'orientation réfléchi et éclairé.

Les premières actions relèvent des nouvelles compétences des régions. Celles-ci peuvent mandater des intervenants issus des mondes économique, professionnel et associatif au sein des établissements scolaires.

Dans le cadre des différents dispositifs mis en place par le ministère, notamment le parcours avenir et le dispositif découverte des métiers à partir de la 5^{ème}, le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine organisent des actions communes pour rendre opérants les dispositifs existants d'orientation et, le cas échéant, développer de nouveaux dispositifs, co-construits avec les représentants du monde économique.

Des actions spécifiques seront organisées en lien étroit avec la Région, l'objectif étant de faire connaître les métiers aux élèves et de dépasser les représentations qu'elles soient liées au genre, au milieu social d'origine, etc.

A cette fin, la présente convention définit trois axes de coopération :

- **Valoriser auprès des élèves l'entreprise pour leur faire découvrir les métiers au travers d'actions d'information et d'orientation et leur donner l'envie d'entreprendre ;**
- **Favoriser l'accueil et l'immersion des jeunes en formation et des personnels de l'Éducation nationale dans les entreprises et la synergie des voies de formation professionnelle ;**
- **Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et lutter contre le décrochage scolaire**

Article 2 - Les publics visés par la convention

Les élèves

Au collège, l'élève construit son projet d'orientation en vue d'une poursuite d'études soit vers la voie professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, soit vers la voie générale et technologique.

Les lycéens de la voie générale et technologique s'engagent dès la classe de seconde dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation et construisent progressivement leur projet d'orientation afin de mieux préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Les lycéens de la voie professionnelle s'engagent dans la préparation d'un métier bien identifié en classe de CAP ou dans celle d'une famille de métiers, en classe de seconde du baccalauréat professionnel, avant d'affiner leur choix en classe de première. En classe de terminale, ils se préparent soit à intégrer rapidement le monde du travail, soit à poursuivre leurs études.

L'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation ou d'insertion professionnelle nécessite la mise en place d'actions partenariales avec les régions et les représentants des mondes économique, professionnel et associatif.

Les jeunes en situation de décrochage

Le décrochage est le principal facteur de risque de n'être ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET). Qualifiés par l'indicateur NEET qui est un acronyme utilisé par l'Union européenne (Neither in Education, Employment or Training), ces jeunes représentent 18% des 15-24 ans en Nouvelle-Aquitaine.

Pour favoriser leur insertion professionnelle, il est nécessaire de rapprocher les jeunes en situation de décrochage des secteurs qui recrutent, au travers d'un retour en formation possible en formation initiale que ce soit sous statut scolaire ou en apprentissage et en formation continue ou, également, au moyen de dispositifs d'accompagnement spécifique.

Les entreprises et les personnels de l'Éducation nationale

L'accompagnement à l'orientation est renforcé à tous les niveaux pour aider l'élève à élaborer progressivement son projet d'avenir. Il s'appuie sur une information sur les métiers tout au long du parcours de formation, accompagné d'un dialogue avec les élèves, les parents, les membres des équipes éducatives, les tuteurs et les personnels entreprise.

Plan d'actions mis en œuvre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

« Les jeunes parlent aux jeunes »

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et ses adhérents dans les territoires s'engagent à mobiliser les chefs d'entreprises pour libérer du temps à leurs apprentis afin de présenter leurs métiers et le fonctionnement de l'apprentissage en collège, dès la 5^{ème}, et en lycée, notamment en lycée professionnel. La région académique Nouvelle-Aquitaine s'engage à organiser la mobilisation des établissements pour accueillir ces jeunes salariés.

Promouvoir l'excellence de la formation professionnelle à travers les Worldskills

Accompagner au sein des lycées professionnels et des campus des métiers et des qualifications les candidats aux épreuves des Worldskills et permettre au plus grand nombre d'élèves de troisième d'assister aux épreuves. La région académique Nouvelle-Aquitaine s'engage à organiser la mobilisation des établissements pour encourager les candidatures et libérer les classes de troisième qui souhaitent assister aux épreuves.

Développer l'attractivité des métiers et valoriser la voie professionnelle et l'alternance comme voies d'excellence

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine pourra jouer le rôle de coordination et de relais pour les actions autour de l'attractivité des métiers, déjà réalisées par les branches et fédérations adhérentes, mais également par le tissu associatif qui intervient sur ces questions.

- Pour les métiers émergents : par l'organisation de visites d'entreprises innovantes, la création de concours / de challenges professionnels, la participation à des serious games, etc...
- Pour les métiers en tension : en mettant en avant les actions autour de l'attractivité réalisées par les fédérations patronales, et en les coordonnant au sein des instances du MEDEF Nouvelle-Aquitaine.

La région académique s'engage à organiser la mobilisation des établissements pour permettre au plus grand nombre de classes de participer aux opérations de découverte des métiers.

4.2- Donner l'envie d'entreprendre

Le développement de l'esprit d'entreprendre, et plus largement des compétences entrepreneuriales (esprit d'initiative, créativité, etc.), s'inscrit dans le cadre du parcours avenir au collège et du cycle terminal professionnel.

La région académique Nouvelle-Aquitaine et le MEDEF Nouvelle-Aquitaine encouragent les initiatives pédagogiques innovantes développant chez les élèves l'esprit d'initiative et le sens de l'engagement, actions qui permettent également de renforcer les contacts entre les personnels de l'Éducation nationale et les entreprises de leur territoire.

Plan d'actions mis en œuvre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Entreprendre pour apprendre « EPA »

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine s'engagent à soutenir et développer les outils d'EPA Nouvelle-Aquitaine, en particulier les mini-entreprises :

- en assurant la promotion des outils EPA auprès de leurs réseaux
- en accompagnant les personnels enseignants et les classes qui souhaitent participer à la démarche
- en soutenant la finale régionale des mini-entreprises qui récompense les meilleurs projets de l'année.

Article 5 — Favoriser l'accueil et d'immersion des jeunes en formation et des personnels de l'Éducation nationale dans les entreprises

5.1- Accueil des apprenants

Quelle que soit sa nature (visites, stages, périodes de formation en milieu professionnel, prépa apprentissage), l'expérience d'immersion dans une entreprise est une vraie opportunité pour les élèves de s'engager dans une démarche exploratoire des secteurs professionnels et d'affiner leur projet d'orientation et d'insertion professionnelle.

L'accompagnement des élèves, futurs diplômés, à une insertion professionnelle réussie concerne en particulier les élèves de la voie professionnelle, sous statut scolaire ou en apprentissage, qui se destinent à intégrer rapidement le marché du travail.

Ainsi, le MEDEF Nouvelle-Aquitaine s'engage, avec la région académique Nouvelle-Aquitaine, à mener des actions qui peuvent être, par exemple :

- *d'apporter son concours à la construction du projet d'insertion professionnelle des élèves et apprentis en favorisant leurs rapprochements avec les entreprises qui recrutent, notamment dans le cadre des 3ème Prépa Métiers,*
- *de faciliter l'accueil des jeunes dans ses entreprises adhérentes : périodes d'immersion ou de stages, classes en entreprise, aide à la recherche de contrats en apprentissage.*

La fragilité des jeunes en situation de décrochage scolaire justifie de la part des parties prenantes un accompagnement spécifique pour favoriser le retour en formation et/ou l'insertion professionnelle, en complément des actions menées pour accompagner tous les élèves dans leur projet d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine impulseront des actions partenariales ou expérimentales qui favorisent l'accès à l'emploi ou à la formation de ces publics.

5.2. Accueil des personnels de l'Éducation nationale et soutien à la formation des personnels de l'éducation nationale

La région académique Nouvelle-Aquitaine et le MEDEF Nouvelle-Aquitaine s'engagent à co-construire ou mutualiser des outils pour faciliter l'accueil des personnels de l'Éducation nationale dans les entreprises pour les sensibiliser aux problématiques du monde économique, et pour encourager des synergies au niveau local.

Les dispositifs permettant l'immersion des personnels de l'Éducation nationale en entreprise seront mobilisés et développés, en particulier les partenariats déjà engagés dans le cadre de la formation continue des personnels de l'éducation nationale (enseignants, chefs d'établissements, acteurs des campus des métiers et des qualifications, ...). Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine mobilisera ses entreprises adhérentes pour l'accueil de ces personnels.

Plan d'actions mis en œuvre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

« Les boss invitent les profs »

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et ses adhérents dans les territoires s'engagent à mobiliser les chefs d'entreprises pour :

- *Organiser des visites d'entreprises pour les personnels de l'Éducation nationale, inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants, DDFPT, responsables de bureau des entreprises, acteurs des campus des métiers et des qualifications...*

Article 9 – Pilotage de la convention

Un **comité de pilotage régional**, constitué de quatre représentants du MEDEF Nouvelle-Aquitaine et de quatre représentants de la région académique Nouvelle-Aquitaine est chargé

- d'élaborer un dispositif d'indicateurs simples et pertinents pour le suivi de la mise en œuvre des actions menées dans le cadre de la convention ;
- d'établir un bilan annuel des actions menées dans le cadre de la convention.

Le comité se réunit une fois par an.

Un compte rendu des réunions est rédigé et adressé à l'ensemble des membres du Copil.

Article 10 - Communication

Les signataires peuvent convenir de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident alors conjointement les documents élaborés.

La région académique Nouvelle-Aquitaine et le MEDEF Nouvelle-Aquitaine s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

La région académique Nouvelle-Aquitaine et le MEDEF Nouvelle-Aquitaine s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat à l'échelle régionale.

Article 11 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans et peut être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Six mois avant sa date d'expiration, son renouvellement doit faire l'objet d'une demande écrite adressée par le MEDEF Nouvelle-Aquitaine à la région académique Nouvelle-Aquitaine.

- Développer l'offre de stages en immersion en entreprise pour permettre à davantage de personnels de l'EN de mieux appréhender le tissu économique local et favoriser les synergies entre entreprises et établissements scolaires au sein d'un même territoire.

La région académique Nouvelle-Aquitaine s'engage à mobiliser les établissements pour faciliter la participation des personnels à la démarche.

« Vis ma vie »

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine s'engagent à promouvoir dans leurs réseaux le dispositif « Vis ma vie » : afin de mieux comprendre le fonctionnement de chaque structure, un personnel de l'Éducation nationale pourra passer une journée en endossant le rôle d'un personnel d'entreprise et inversement.

Article 6 — Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et lutter contre le décrochage scolaire

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine coordonnent leurs actions pour faciliter l'insertion des élèves, notamment des jeunes issus des voies de la formation professionnelle.

Plan d'actions mis en œuvre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement des diplômés (apprentis ou voie scolaire)

Le MEDEF Nouvelle-Aquitaine et ses adhérents dans les territoires s'engagent à mobiliser les entreprises pour organiser des actions de mentorat (exemple d'un responsable RH parrain d'une classe) pour les jeunes diplômés qui doivent s'intégrer dans la vie active : rédaction de CV, lettres de motivation, job dating, développement des « softskills »... avec un axe privilégié vers les métiers en tension et l'appui aux entreprises ayant des difficultés de recrutement.

Article 7 - Développement des ressources numériques pédagogiques

Les parties mobilisent leurs réseaux pour l'utilisation des ressources numériques pédagogiques et la multiplication des coproductions de ressources par les adhérents du MEDEF et le système éducatif (par exemple, Etincel).

Article 8 – Mise en œuvre de la convention

La présente convention offre un cadre collaboratif pouvant être décliné au niveau local. Sa mise en œuvre tiendra compte des ressources mobilisables et des spécificités et enjeux de chaque territoire.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions résultant de la présente convention, les signataires facilitent la mise en relation et l'articulation des acteurs territoriaux et dispositifs de la relation école-entreprise sur les territoires : les pôles relation éducation économie, les CLEE, les campus des métiers et des qualifications, les bureaux des entreprises, les MEDEF territoriaux, les fédérations patronales, le réseau des conseillers entreprises pour l'école, et tout autre partenaire (associations...).

Article 12 – Résiliation

Les signataires peuvent convenir de mettre fin à la présente convention d'un commun accord.

Article 13 – Règlement des litiges

Les signataires s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de litige relatif à l'application ou l'interprétation de la convention, les signataires s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Fait à Libourne, le 05/12/2023

**La rectrice de région
académique Nouvelle-Aquitaine**

A blue ink signature consisting of a stylized 'A' shape with a horizontal line at the top and a vertical line extending downwards.

Anne Bisagni-Faure

**Le président du MEDEF
Nouvelle-Aquitaine**

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'François Perrin'.

François Perrin